

L'Adresse—M. Trudeau

res prises par le Président des États-Unis, lesquelles, il est juste de le dire, ont fait bénéficier notre pays de certains avantages particulièrement dans le domaine du commerce et des ventes de blé, que nous abordions notre politique et nos lois dans le domaine de la qualité de la vie et contre la pollution et la création de parcs nationaux dans tout le Canada, je crois qu'il est juste de dire que notre gouvernement n'a dissimulé aucun problème. Il ne les a pas tous résolus, loin de là, mais il n'a pas essayé de les éviter. Nous les avons attaqués de front et c'est pourquoi nous avons commis quelques erreurs et ce sont ces erreurs que nous nous proposons de réparer.

Avant de citer des exemples, monsieur l'Orateur, je tiens à rappeler que nous avons l'intention de rectifier ces erreurs sans revenir sur nos principes libéraux ou sacrifier la foi que nous avons en la nation et qui nous entraîne nous les libéraux à incliner vers un excès de liberté plutôt qu'à rechercher le gain.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Le chef de l'opposition (M. Stanfield), a cherché à convaincre que nous avions plagié et emprunté ses principes politiques, reniant nos propres principes. J'ai même lu un sot commentaire traitant notre gouvernement de gouvernement du «demi-tour». J'avoue que ce qui me déconcerte, après cette longue diatribe sur les mesures que nous aurions accaparées, c'est qu'il les juge telles qu'il a décidé de voter contre. Je puis citer en exemple des domaines où il convient de réparer des erreurs ou des manques d'ordre administratif, mais ce faisant j'insiste pour dire qu'en aucun cas il s'agit pour nous d'abandonner un principe ou de revenir sur une de nos politiques libérales.

Prenons le cas de la réforme pénale. On a fait grand état pendant et après la campagne électorale des erreurs, et souvent elles ont eu des conséquences pénibles, imputables à ceux qui, de l'intérieur du dispositif pénal, ont obtenu la faveur du gouvernement dans son effort de réhabilitation. Nous venons justement de recevoir le rapport Hugessen qui traite de la réforme pénale, du dispositif pénal, de toute cette question de la liberté conditionnelle et du cautionnement. Nous veillerons à ce que ces réformes soient appliquées dans un esprit de libéralisme, j'insiste sur ce point, parce que nous croyons que le Canada est un pays assez heureux, assez riche, assez informé et assez paisible pour chercher de nouveaux modes de réhabilitation, pour chercher de nouveaux moyens de redonner leur place au sein de l'humanité à ceux qui se sont vus condamnés par le système pénal. On peut être sûr que notre solliciteur général (M. Allmand) saura établir un programme de nature à protéger la population et ce sont ces deux points que le gouvernement s'efforcera de concilier.

Dans le domaine de l'immigration, nous avons adopté également une politique libérale sans restriction, pour les gens qui voulaient venir s'établir dans notre pays; cette politique a également donné lieu à divers abus, attribuables encore une fois à notre façon d'interpréter la loi et de faire confiance aux gens. Il y eut effectivement des abus et en novembre dernier, nous avons indiqué comment nous entreprendrions d'y mettre fin, par exemple, en entamant des poursuites contre ceux qui viendraient au pays en touristes et chercheraient ensuite à obtenir le statut d'immigrant reçu. Nous avons déjà mis fin à cette politique et fait savoir à ceux qui entrent chez nous comme touristes—et cela fut annoncé en décembre—qu'il leur faudra un permis de travail pour pouvoir travailler au Canada.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Le troisième exemple de politique libérale, politique à laquelle nous ne renonçons aucunement et qui est essentielle à l'unité du pays mais dont l'application a posé des problèmes, a trait au bilinguisme. En décembre, heureux d'avoir au moins assez de députés pour pouvoir former un gouvernement et mettre la chose en pratique, nous avons signalé à nouveau la promesse faite par le président du Conseil du Trésor (M. Drury) quelques mois auparavant, d'annoncer avant la fin de l'année les principes qui nous permettraient d'appliquer la politique de bilinguisme dans la Fonction publique tout en nous conformant entièrement à la promesse faite par M. Pearson en 1966 et à la mienne faite quelques années plus tard. Ces principes, nous les avons publiés.

Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, chose amusante, le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) et le député de Peace River (M. Baldwin) manifestement ne s'étaient pas concertés avant de commenter ces engagements et ces principes. Sauf erreur, pour le député de Saint-Hyacinthe, ces principes représentent un recul dans notre politique de bilinguisme et, pour le député de Peace River, ils sont dépourvus de tout sens. J'espère que le député de Saint-Hyacinthe, durant les semaines et les mois à venir, aura bien des occasions de renseigner ses collègues du parti et du caucus progressistes conservateurs sur ces principes.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Avec d'autres, je me réjouis de son entrée dans le parti conservateur, mais, je dois le dire, j'aurais préféré que notre bon député libéral l'emporte dans Saint-Hyacinthe. Je dis donc que son adhésion au parti conservateur est une bonne chose parce qu'il importe que des Québécois de bonne réputation et de prestige entrent dans ses rangs, puisque c'est la seule façon d'assurer que tous les partis représentent une tranche fidèle de la mosaïque canadienne. J'espère simplement qu'il ne suivra pas la ligne de conduite tracée il y a quelques années par le député de Joliette (M. LaSalle), qui avait dû renoncer entièrement à expliquer les politiques de bilinguisme à ses collègues.

• (1630)

L'assurance-chômage a aussi fait l'objet de nombreuses discussions au cours des élections, et, à ce sujet, nous avons appris des leçons. Je suis toujours étonné d'entendre les critiques que nous lancent les membres des partis d'opposition lorsque nous nous efforçons de tirer des leçons du résultat des élections et d'appliquer des mesures propres à redresser les erreurs que nous aurions pu commettre. Si nous n'avions pas décidé d'opérer certains changements, ils auraient dit que c'était typiquement de l'arrogance libérale, que nous n'avons pas écouté le corps électoral et que nous nous proposons de poursuivre notre chemin sans jamais changer de conduite. Lorsque nous décidons, en effet, de changer de conduite, ces mêmes critiques nous le reprochent et prétendent que nous sommes des hypocrites. L'assurance-chômage est un autre exemple de notre décision de changer de conduite en nous assurant que l'esprit et la lettre de la loi seront appliqués. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) a déjà fait certaines déclarations publiques. En temps utile, il annoncera les politiques et la législation que le gouvernement entend mettre en œuvre. Essentiellement, cette politique veillera à ce que pour être admissible aux prestations d'assurance-chômage, le prestataire devra réellement être en disponibilité et disposé à travailler. De cette façon, nous rendrons certainement